

Département de l'ESSONNE  
Arrondissement d'ETAMPES  
Commune de DOURDAN

République Française

## ARRÊTÉ

Nomenclature N° 6.1

N°ARR2020-091

**Objet :** Demande d'autorisation de stationnement pour un déménagement au 9 rue de la Gaudrée à Dourdan le mardi 2 juin 2020.

**La Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et 2, les articles L2213-1 et suivants,

**Vu** la Délibération n° 2015/080 du 02/07/2015 portant création d'une redevance pour occupation du domaine public,

**Considérant** que dans le cadre de cette délibération cette occupation du domaine public fera l'objet d'une facturation adressée au demandeur du présent arrêté,

**Considérant** la demande de SAS LAGACHE en date du 13 mai 2020 afin d'obtenir la possibilité de réserver 3 places de stationnement au 9 rue de la Gaudrée à Dourdan le 2 juin 2020,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Le mardi 2 juin 2020 de 08h00 à 18h00 :

Dans le cadre d'un déménagement, SAS LAGACHE, est autorisée à réserver 3 places de stationnement au 9 rue de la Gaudrée à Dourdan,

**Article 2 :** La réservation des places de stationnement sera matérialisée par la présence de panneaux ou barrières, mises en place par et sous la responsabilité du demandeur.

Aucun dépôt de matériaux ou d'encombrants ne devra rester sur le domaine public.

**Article 3 :** Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher.

**Article 4 :** Le demandeur devra s'acquitter d'une redevance pour occupation du domaine public correspondant à 3 places de stationnement, soit un montant de **16 euros**, dès réception du présent arrêté. Le chèque est à établir à l'ordre du Trésor Public (*Délibération n°2015080 du 02/07/2015*) et à adresser aux Services Techniques de la mairie de Dourdan.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services, le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan, et les Services Techniques Municipaux, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont copie leur sera adressée.

**Ampliation :** SAS LAGACHE  
Siredom.

Publié le : F3 JUN 2020

Fait à Dourdan, le F2 JUN 2020

  
La Maire  
Maryvonne BOQUET